

# Note de politique générale 2020

## 1. Préambule et rappel historique

Nouvelle Déclaration de Politique Régionale, nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux, 2020 marque l'an zéro d'une nouvelle réalité financière pour les provinces wallonnes en général, et plus particulièrement encore pour la Province de Hainaut.

Depuis 30 ans, plusieurs périodes se sont succédées, marquant chacune une réalité bien différente pour la Province de Hainaut.

Entre 1996 et 2006, on a assisté à une multiplication de projets pertinents avec en corollaire une augmentation des investissements, des frais de fonctionnement, des frais de personnel, des dépenses de transfert et de dette. En effet, des établissements scolaires anciennement sous le giron communal ou de la Fédération Wallonie Bruxelles sont passés sous la houlette provinciale, le BPS22 et la Maison Losseau ont été créés, les travaux de restauration en profondeur de la Cathédrale de Tournai ont été entrepris, l'Ecole du feu a été intégrée dans la politique provinciale de la formation et la gestion touristique des ascenseurs historiques du Centre a été transférée de la Région Wallonne à la Province. Nous étions, en quelque sorte, dans les « années bâtisseuses », ce qui a lourdement creusé le déficit budgétaire.

En 2006, le Plan Marshall, adopté par la Région wallonne, a eu un impact non négligeable sur la fiscalité provinciale avec près de 21,5 millions d'€ en moins. En 2009, suite à la crise bancaire et à la perte des dividendes Dexia, ce sont 3,6 millions d'€ qu'il a fallu retirer du budget provincial. Le déficit budgétaire était alors de 8,2 millions d'€.

En 2010, enfin, la Province a été contrainte de rembourser la Taxe Industrielle Compensatoire à diverses entreprises avec des intérêts importants pour un montant global de 13,5 millions d'€. Le déficit budgétaire 2010 s'élevait alors à 7,8 millions d'€. C'était les « années galère ».

Depuis 2010, le Collège provincial, avec la collaboration de l'Administration, a entamé un vaste travail de redressement, de modernisation de l'Institution provinciale, avec entre autre, le premier Plan Stratégique et Opérationnel (2011-13) de Wallonie !

Les quatre principes de base de la nouvelle politique provinciale sont dorénavant les suivants :

- Moratoire sur le personnel ;
- Limitation des dépenses de fonctionnement et de transferts ;
- Limitation des investissements pour gérer la dette ;
- Une bonne collaboration et un travail de confiance avec l'Administration.

Cette ligne de conduite a permis de réaliser 35 millions d'euros d'économies annuelles récurrentes.

Pareille rigueur était indispensable. Dès 2015, en effet, la Région wallonne a pris des mesures impactant budgétairement les provinces : financement des zones de secours (-6,3 millions d'€) et transfert de compétences (logement et énergie – 1,7 millions d'€).

En 2018, elle a en outre décidé de réduire le Fonds des Provinces (-2,2 millions d'€ soit 5% du Fonds), mesure qui s'est poursuivie en 2019 avec une réduction de 3% supplémentaire.

Ces décisions unilatérales n'ont pas empêché la Province de Hainaut faire preuve de dynamisme, de créativité et de volontarisme en injectant près de 26 millions € dans un vaste plan d'investissements territorial. De quoi concrétiser des projets porteurs et bénéfiques au développement des territoires : rénovation de la Maison Losseau, création d'un pôle culturel sur le site du Gazomètre à La Louvière, développement de l'E-Campus à Tournai et de la Cité des Métiers à Charleroi pour un enseignement plus en phase avec les enjeux d'aujourd'hui.

Le budget 2020 est le dixième budget consécutif présenté en léger boni par la Province de Hainaut. Il est le reflet d'une gestion responsable.

Mais aujourd'hui, la nouvelle Déclaration de Politique Régionale sollicite les Provinces pour soulager financièrement d'autres niveaux de pouvoir, principalement les communes. Ainsi, il y est indiqué que : « *les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature les contributions communales aux zones de secours (...).* »

La stabilité financière provinciale se heurte à nouveau à de multiples incertitudes pour les prochaines années :

- Evolution du Fonds des Provinces ;
- Réforme éventuelle des APE (aides à l'emploi) ;
- Précompte immobilier : réduction fiscale forfaitaire de +/- 100€/an ;
- Financement du second pilier de pension pour les agents contractuels ;
- Évolution des coûts de personnel ;
- Question des charges de responsabilisation ;
- Etc.

Ces enjeux sont considérables et nécessiteront un vrai débat au niveau wallon sur l'organisation des politiques locales et supralocales.

## 2. Le Budget ordinaire

### 2.1. La photographie d'une situation saine

Un exercice propre en boni pour la dixième année consécutive :

2010	2020
- 7.838.041 €	30.925 €

Une constitution stable de réserves non affectées :

2012	2020
29.314.142 €	49.970.469 €

Un solde budgétaire général en évolution positive :

2012	2020
14.667.285 €	26.979.025 €

Une fiscalité propre qui a diminué :

2005	2020
7,91 % du budget	1,14 % du budget

Une évolution très modérée du précompte immobilier :

1996	2020
1825 centimes additionnels	1895 centimes additionnels

Cette photographie actuelle est le reflet d'une histoire récente : celle d'une mobilisation et d'un effort collectif mené depuis près de dix ans pour rendre la gestion provinciale efficace et crédible.

## 2.2. Un budget ordinaire en léger boni

EXERCICE PROPRE	RECETTES		DEPENSES	
	<b>Prestations</b>	13.573.595€	<b>Personnel</b>	284.621.145 €
	<b>Transferts</b>	387.415.069 €	<b>Fonctionnement</b>	62.459.367 €
	<b>Dettes</b>	949.336 €	<b>Transferts</b>	21.066.016 €
			<b>Dettes</b>	33.387.695 €
	<b>TOTAL</b>	<b>401.938.000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>401.534.223€</b>
<b>RESULTAT AVANT PRELEVEMENTS</b>		403.777 €		
<b>PRELEVEMENTS</b>		17.300 €		390.152 €
<b>RESULTAT EXERCICE PROPRE</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>30.925 €</b>		
<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>EXCEDENT</b>	26.948.100 €		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		26.979.025 €		
<b>Avec le personnel enseignant</b>	<b>TOTAL</b>	<b>626.913.587 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>626.509.810€</b>

Le budget se présente en équilibre (boni de 30.925 € après prélèvements).

## 2.3. Des incertitudes quant à l'avenir du précompte immobilier

Le précompte immobilier représente 55,7% des recettes. C'est dire comme la Province en est dépendante !

On remarque une augmentation du précompte de 11,9 millions d'€. Le travail accompli par les indicateurs experts provinciaux n'est sans doute pas étranger à cette augmentation.

Par contre, comme évoqué précédemment, la question se pose de savoir dans quelle proportion les finances provinciales seront impactées par l'exonération de 100 € dont bénéficieront les citoyens sur leur précompte immobilier. Les Communes pourront, elles, bénéficier d'une neutralisation à 100% mais rien n'a encore été annoncé/prévu pour les Provinces.

## 2.4. Des incertitudes pour le Fonds des Provinces

Le Fonds des Provinces fait l'objet de diminutions régulières depuis plusieurs années. Il y a fort à parier que le processus risque de continuer. Le pourcentage du Fonds des provinces sur les dépenses ordinaires provinciales est passé de 18,29% en 2012 à 12,8% pour le budget 2020.

## 2.5. Une gestion prudente du contentieux fiscal

A ce jour, la provision pour le contentieux fiscal s'élève à 22.187.196 €. Or, le montant total du contentieux, auquel il convient d'ajouter les intérêts moratoires, s'élève à 21.192.555 €. Cette gestion, en bon père de famille, évitera toute mauvaise surprise à la Province de Hainaut, comme ce fut le cas pour le litige sur la Taxe Industrielle Compensatoire.

## 2.6. Une maîtrise de la dette

**Malgré** une conjoncture pas toujours favorable aux provinces, la Province de Hainaut a réussi à stabiliser sa dette, principalement grâce à une maîtrise scrupuleuse des investissements.

## 2.7. Un budget dynamique et participatif

Par ailleurs, le budget de fonctionnement des institutions est en croissance de près de 482.000 €, expression d'un réel dynamisme. Citons entre autre, la création d'une nouvelle entité « Enseignement numérique » pour un montant de 312.087 € (dont 200.000 € sans incidence financière), 76.000 € pour l'Observatoire de la Santé du Hainaut consacrés au développement de projets européens ou encore 42.000 € dédiés au développement de l'enseignement pour les personnes porteuses de handicap.

Malgré les incertitudes, le fruit d'un nouvel appel à projets supracommunaux est inscrit dans les dépenses de transferts. 17 projets ont été retenus pour un montant total de 2.682.603 € pour les années 2019-20 (dont 1.340.147 € pour 2019).

Pour la Wallonie picarde, il s'agit des projets : Un Arbre pour la Wapi, Mise en valeur du réseau Cittaslow, En route pour la forme, Foodtruck Viasano, L'Envol, Réussir la mise en œuvre de son PST, Sport santé / Sport sur ordonnance, Développement touristique et culturel du Val de Dendre.

Pour Charleroi Métropole, les projets choisis par les communes sont : Développement de l'attractivité du territoire, Mieux vivre ensemble, Promotion et prévention de la Santé.

En Cœur de Hainaut, les communes ont choisi de travailler sur les projets : Efficience au sein des services espaces verts dans le Parc naturel, Entretien du RAVeL et axes de mobilité douce, Réseau Vhello, Proxi Food, Jurbise et Lens aux sources de la Dendre.

Enfin des communes de Cœur de Hainaut et de Charleroi Métropole travailleront ensemble sur un projet de Plate-forme Rénovation Logement.

La majorité provinciale s'était engagée, dans sa déclaration de politique générale, à consacrer une part de son budget à des projets participatifs. C'est ainsi qu'une Assemblée des Jeunes de l'enseignement provincial a été mise sur pied tout récemment et qu'un appel à projets a été lancé dans les écoles. Les dossiers retenus par cette Assemblée seront financés par un budget participatif de 200.000 € sur 2019-20 (50.000 € à l'ordinaire et 150.000 € à l'extraordinaire). **Ils** sont représentatifs de la préoccupation

majeure des jeunes générations : l'urgence climatique. Ainsi, plusieurs écoles travailleront sur le tri sélectif et le recyclage des déchets, d'autres sur la création de bulles végétales, de potagers, de jardins écologiques ou sur la production d'énergies.

## 2.8. Un avenir en pointillés

Pourtant, ce dynamisme et cette volonté de travailler en synergie avec les Communes, les jeunes et les opérateurs associatifs hainuyers risquent de recevoir un coup d'arrêt.

Si l'on suit la Déclaration de Politique Régionale, la charge annuelle à consacrer par le Hainaut aux 3 zones de secours sur son territoire serait d'au minimum 81 millions d'€. Une telle orientation aurait, sans compensations, des conséquences négatives sur les autres politiques menées par la Province de Hainaut

En effet, les marges de manœuvre actuelles sont faibles.

Budget global	626.509.810 €
Dépenses de- personnel FWB	224.989.212 €
Dépenses de personnel Province	284.621.145 €
Dépenses de dette	33.387.695 €
Transfert	21.066.016 €
Dépenses de fonctionnement	62.459.367 €

Il est bien évidemment hors de question de toucher au personnel, qui représente à lui seul 70 % des dépenses ordinaires. Le Collège provincial l'a déjà dit et répété. Un effort a été fait ces dernières années avec le moratoire sur le personnel et celui-ci a déjà subi les effets des non-remplacements.

Il est par ailleurs impossible de toucher aux dépenses de dette.

La plupart des dépenses de transferts sont également incompressibles (elles permettent, entre autre, de payer le personnel des ASBL soit près de 700 personnes).

Une très grosse partie des dépenses de fonctionnement concernent également des dépenses obligatoires. Certains postes sont incompressibles (entre autres locations, entretien cours d'eau, projets subventionnés enseignement, dépenses pour les bâtiments, frais pour la gestion énergie, assurances) pour un montant total de près 23,2 millions d'€.

## 2.9. Le financement des zones de secours

Signe d'une volonté politique de s'intéresser au financement et à la gestion des zones de secours en fonction de ses capacités financières, la Province intègre déjà dans son budget ordinaire des moyens supplémentaires en faveur du financement des zones de secours. Le souhait d'un Collège provincial a été d'inscrire une somme équivalente à celle qui prévalait AVANT la dernière réduction du Fonds des Provinces. Ce sont donc quelques 670.000 € de plus par rapport à 2019 qui seront dégagés, soit un montant total de près de 6,3 millions d'€.

<b>Exercice 2017</b>				
	Dotation communale	Dotation fédérale	Autres recettes	Total
<b>Hainaut Ouest</b>	16.144.324	4.444.147	6.292.602	26.881.073
<b>Hainaut Centre</b>	28.041.416	9.815.629	11.051.130	48.908.175
<b>Hainaut Est</b>	33.062.806	7.001.925	5.345.452	45.410.183
	77.248.546	21.261.701	22.689.184	<b>121.199.431</b>
	63,7%	17,5%	18,7%	
<b>Exercice 2018</b>				
	Dotation communale	Dotation fédérale	Autres recettes	Total
<b>Hainaut Ouest</b>	16.144.324	4.539.754	5.092.758	25.776.836
<b>Hainaut Centre</b>	29.622.101	10.398.076	9.603.861	49.624.038
<b>Hainaut Est</b>	33.078.752	7.250.641	4.476.193	44.805.586
	78.845.177	22.188.471	19.172.812	120.206.460
	65,6%	18,5%	15,9%	
<b>Exercice 2019</b>				
	Dotation communale	Dotation fédérale	Autres recettes	Total
<b>Hainaut Ouest</b>	18.230.068	4.539.921	4.631.751	27.401.740
<b>Hainaut Centre</b>	30.251.074	11.000.704	11.929.943	53.181.721
<b>Hainaut Est</b>	33.059.948	7.250.535	6.595.851	46.906.334
	<b>81.541.090</b>	<b>22.791.160</b>	23.157.545	127.489.795
	<b>64,0%</b>	<b>17,9%</b>	18,2%	

On constate, à la lecture de ces tableaux, une augmentation régulière du coût des zones de secours. Il ne faut pas être devin pour supposer que ces coûts vont continuer à augmenter. Et qu'il faudra y faire face...

### 3. Budget extraordinaire

RECETTES		DEPENSES	
Transferts	2.787.500	Transferts	2.253.290
Investissements	726.500	Investissements	33.909.103
Dette	33.182.398	Dette	234.205
	36.696.398		36.396.598
<b>RESULTAT COURANT</b>	299.800		
Prélèvements +	450.200	Prélèvements -	750.000
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	0		
<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>	13.870.201		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	13.870.201		

Les dépenses d'investissement de la Province de Hainaut s'élèvent à 33 millions d'€. Quatre millions et demi sont consacrés à la politique d'amélioration des cours d'eau.

Plus de 20 millions vont à l'important patrimoine provincial : au développement de nouveaux projets utiles à l'activité provinciale, à la mise en sécurité et conformité, aux économies d'énergie. Un effort considérable mais maîtrisé pour éviter, encore une fois, tout emballement de la dette.

#### 3.1. Hainaut Gestion Patrimoine et Hainaut Ingénierie Technique

Un budget de 10 millions d'€ (HGP) et de 8 millions d'€ (HIT) ont été inscrits pour des travaux suivant trois critères primordiaux :

- La sécurité et la mise en conformité du patrimoine provincial ;
- Les économies d'énergie et la bonne gestion de ce patrimoine ;
- Les nouveaux projets qui doivent permettre le maintien d'activités provinciales.

Par ailleurs, les reliquats des montants dédiés à certains projets de législature ont été réaffectés, entre autre, pour la Fondation Gouverneur Cornez.

#### 3.2. Un nouveau souffle pour les économies d'énergie et la mise en conformité

Un budget additionnel de 4 millions d'€ par an (20 millions sur 5 ans) vise à mettre l'accent sur les économies d'énergie et la mise en conformité de tous les bâtiments (dont 60% sont des bâtiments scolaires). Il s'agit ici d'un geste important et significatif du fait que la Province de Hainaut s'inscrit dans les 17 Objectifs du Développement Durable ! Ceux-ci sont d'ailleurs la pierre angulaire du plan stratégique et opérationnel de la Province de Hainaut, ADHésioN 3.0

#### 4. En conclusion

Malgré les nombreuses incertitudes, dont les effets sont difficilement chiffrables à l'heure actuelle, c'est une véritable politique de dynamisme et de mouvement qui est impulsée à la Province de Hainaut.

Elle produira ses effets sur tous les citoyens hainuyers :

- Par le biais du soutien renouvelé aux projets supracommunaux (2,6 millions € sur deux ans) ;
- Par le biais du budget participatif de 200.000 € pour l'Assemblée des Jeunes ;
- Pour le développement du numérique dans l'enseignement provincial de demain (312.087 €) ;
- Par le budget additionnel de 4 millions d'€ pour la mise en conformité des bâtiments et le travail sur les économies d'énergie.

Mais le Collège provincial veut aussi être attentif au bien-être de son personnel par la prise en charge d'une assurance « Soins de Santé », par la poursuite de la politique de nomination et la constitution d'un deuxième pilier de pension pour le personnel contractuel.

En soutenant des projets supracommunaux souvent marqués du sceau du développement durable et de la cohésion sociale ; en donnant la parole aux jeunes pour qu'ils participent à la co-construction de leur espace de vie ; en investissant prioritairement dans les économies d'énergie, la Province de Hainaut entend s'inscrire pleinement dans son époque.

Elle continuera à le faire à moyens constants. Avec un objectif : être partenaire du mieux vivre en Hainaut et appliquer au quotidien la philosophie de son slogan : « Chaque jour, avec vous ! »

Nous sommes donc réellement à l'an 0 d'une nouvelle réalité, d'une nouvelle ère pour la Province de Hainaut!